

République Française

**Département
du Pas-de-Calais**



Ville de MARCK

SEANCE

7 JUILLET 2025

OBJET :

CADRE DE VIE

**RENOVATION DE LA
RUE D'ALGER**

**AUTORISATION ET
DEMANDE DE FONDS
DE CONCOURS**

2025-07-24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 07 juillet, à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de MARCK proclamés par le Bureau Electoral, à la suite des opérations du 15 mars 2020 et du 24 mai 2020, se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Madame NOËL Corinne, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :
NOËL Corinne, LEFEBVRE Raymond, DUMONT-DESEIGNE Véronique, MARTIN Fabrice, LOUCHEZ Laurence, TACCOEN Jean-Michel, WILLAUME Quentin, Mercier Sabrina, PILLE Robert, LOUVET Dimitri, CARBONNER Thérèse, FIOLET Evelyne, MASSON Tony, DUMONT Pierre-Henri, LAVIEVILLE Marie-Lyne, BRANLY Sandrine, MAGNIER Renée, GEISLER Maryse, DESORT Annie, VAUTIER Monique, WASSELIN Jean-Guy, BUTEZ Philippe, BOUCHEL William, BOUCHEL Céline, BEN Sabrina.

Étaient excusés :

MILLIEN Sophie	(Pouvoir Fabrice MARTIN)
LENGLIN Daniel	(Pouvoir WILLAUME Quentin)
VANDEWALLE Julie	(Pouvoir NOËL Corinne)
BRANCQUART Christopher	(Pouvoir Dimitri LOUVET)
FUZELLIER Patrick	(Pouvoir LEFEBVRE Raymond)
HUGOT Léa	(Pouvoir Evelyne FIOLET)
DEROI Alexandre	(Pouvoir CARBONNER Thérèse)

Était absent :

PERON Laurent



Madame le Maire expose à l'assemblée dans le cadre de sa politique d'amélioration du cadre de vie et dans l'objectif d'une bonne gestion de son patrimoine, la commune envisage au travers de son plan pluriannuel d'investissements la rénovation de la rue d'Alger.

La rue d'Alger constitue une voie partagée entre les communes de Marck et Oye-Plage, assurant un rôle de desserte locale pour les riverains et de liaison entre les territoires. Cette voie connaît une dégradation progressive de sa chaussée, avec la présence de nids-de-poule, d'enrobé affaîssé et de bordures détériorées, nuisant à la sécurité et au confort de circulation.

Des interventions ponctuelles ont été réalisées par le passé, mais l'état actuel de la voirie nécessite désormais une réfection complète, en coordination entre les deux communes.

Madame le Maire informe l'assemblée que Grand Calais Terres et Mers est susceptible de financer ce projet au travers d'un fonds de concours.

Le montant de ces travaux s'élève à 34 677,89 € HT dont le plan de financement est ci-dessous :

DEPENSES		FINANCEMENT		
	Montant	Financeurs	Taux	Montant
Rénovation rue d'Alger	34 677,89 €	Fonds de concours 2025	50,00%	17 338,95 €
		Ville	50,00%	17 338,95 €
Total HT	34 677,89 €	Total HT		34 677,89 €

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE,

- AUTORISE** la réalisation de ce projet,
- AUTORISE** Madame le Maire à présenter le dossier repris ci-dessus pour solliciter une participation financière de GCT&M au titre des fonds de concours,
- AUTORISE** Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à ce projet.

(Suivent les signatures)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

